

30.4.87

Ministère de l'Urbanisme, du Logement
et des Transports

A



MEDITERRANEE
AGENCE DES ALPES-MARITIMES

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

P.O.S

COMMUNE de REVEST-les-ROCHES

Etude géologique et géotechnique

GS.T.87.621

**laboratoire
de Nice**



REVEST LES ROCHES

ZONE D' ETUDE

ECHELLE : 1 / 25000



méditerranée

Ministère de l'Urbanisme et du Logement - Ministère des Transports
Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement
56, boulevard Stalingrad - 06300 Nice
Tél. (93) 89.51.84 - Télex : labnice 970017 F - Télécopie : (93) 56.95.35

génie civil
infrastructure
construction
génie urbain
environnement
urbanisme

transports
circulation
hydraulique
énergie
laboratoire
informatique

Agence des Alpes-Maritimes
LABORATOIRE DE NICE

réf : AC/AM - 87/0792
le : 09/04/1987

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

P.O.S

COMMUNE de REVEST-les-ROCHES

Etude géologique et géotechnique

GS.T.87.621

Demandeur : Direction Départementale de l'Equipement -
S.A.U. - CAD - B.P. 3
06028 - NICE CEDEX -

Destinataire : M. le Chef de l'Arrondissement A.U. (2 ex).

Ce dossier d'étude comporte :

- une carte d'aléa des mouvements de terrains naturels
- une notice concernant la qualification de l'aléa et l'attention sur les points de la zone étudiée pour l'élaboration d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

A la demande de la Direction Départementale de l'Équipement, service A.U., le Laboratoire a réalisé une étude géologique et géotechnique d'une partie de la commune de REVEST-les-ROCHES dans la perspective de l'établissement d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

Ce travail est basé exclusivement sur un levé géologique de terrain, sur l'étude de photos aériennes et de documents d'archives, sans recourir à des moyens d'investigation onéreux, mécaniques ou géophysiques.

Outre ce rapport, les résultats sont exprimés sous forme d'une carte appliquée : carte d'aléa lié aux mouvements de terrains naturels qui établit une hiérarchie entre différents secteurs de la commune suivant l'existence (ou non) de risques naturels ou de risques anthropiques.

Un tel zonage au 1/5.000* établi à partir d'un niveau d'information encore sommaire, ne peut rendre compte des hétérogénéités de détail qui pourraient être définies à l'échelle de la parcelle grâce à des investigations nouvelles (géophysique, sondages de reconnaissance, essais in situ...).

* (Issu de l'agrandissement du 1/25.000 IGN)

Ce dossier d'étude comporte :

- une carte d'aléa des mouvements de terrains naturels,
- une notice commentant la qualification de l'aléa et attirant l'attention sur les points de la zone étudiée particulièrement sensibles ou sur lesquels des incertitudes subsistent.

En annexe à la notice est joint l'extrait de la notice des cartes C.R.A.M. comportant la définition de leur légende et la typologie des mouvements de terrains.

1 - QUALIFICATION DE L'ALEA

Elle est essentiellement fondée sur deux critères :

- la dimension des phénomènes avec comme corollaires la possibilité ou non de les étudier et de les traiter à l'échelle de la parcelle moyenne ;
- l'état actuel des techniques et des connaissances, qui fait que des parades sont réalisables ou non, le coût de leur réalisation étant un sous-critère lié en premier lieu à l'ampleur du phénomène.

Afin de renseigner le lecteur de la carte d'aléa à sa notation alphabétique (qui ne comporte aucune hiérarchie) a été adjointe en indice la notation alphanumérique de la légende des cartes C.R.A.M. dont la légende figure sur la carte et la définition de zonage en annexe.

Afin d'attirer l'attention des aménageurs sur les risques de mouvements de terrain liés à des travaux (risques anthropiques), celui-ci a été qualifié spécifiquement (Lat).

2 - COMMENTAIRES SUR LES SECTEURS DE COMMUNES ETUDIÉES

L'étude a porté sur une zone entourant le village de CHAMP BON à la Source de TRUES (rive droite du ravin de la Combe).

La plus grande partie de la zone comporte des risques de glissement et (ou) d'effondrement. La zone LG₃E₂ est la plus suspecte. Elle comporte des indices de désordres anciens ; mais, comme dans les zones plus à l'Est et plus au Nord, la connaissance de la nature exacte du substratum, en raison de la forte couverture d'éboulis et de coluvions, est impossible.

Les risques ont été qualifiés d'incertains (SG₂ et EG₂). La présence de gypse ou (et) d'argile est à envisager mais elle reste à vérifier.

Au Sud-Ouest du village, nous avons figuré une zone à risque d'éboulement afin d'attirer l'attention, d'une part sur la situation du versant aval situé au pied de la falaise de calcaires sur laquelle est édifié le village et, d'autre part, sur les risques "d'affouillement" à long terme de la base des maisons en cas de chute de blocs.


Nous avons également souligné les risques d'éboulement auxquels peut être exposée la zone à la base des thalwegs de SAINT-GRAT et du CHAMP BON, au pied du mont VIAL.

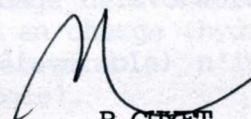
En rive droite du ravin de SAINT GRAT, en amont de la station de pompage, le versant présente des indices actifs de glissement et de ravinement dans les éboulis et les marnes.

La commune de REVEST-les-ROCHES étant située dans une zone de moyenne séismicité (zone 2 des règles parasismiques PS 69 révisées en 82) entre donc dans le champ d'application de l'arrêté du 06.03.81 qui rend les règles PS 69 applicables aux bâtiments d'habitations collectifs.

GEOLOGIE - SOLS

LE DIRECTEUR DU LABORATOIRE


A. CALVINO


B. GUYET

ANNEXES

RISQUES LIES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN NATURELS

Afin d'apporter un complément d'information, nous avons estimé nécessaire d'insérer dans la carte d'aptitude à la construction la notation employée pour les cartes de risques dans les Alpes-Maritimes à l'échelle du 1/25.000. Nous vous donnons ci-dessous les définitions du risque de son niveau et des différents types de mouvements.

* DEFINITION DU RISQUE

"Le risque est défini par la probabilité (1) d'apparition du phénomène (éboulement, effondrement, glissement, coulée) sur un territoire donné, sans préjuger de la date de son déclenchement, ni des dommages qu'il peut causer ; de ce fait, il n'existe pas de hiérarchisation entre les risques induits par les différents types d'instabilité".

Afin de pouvoir évaluer la probabilité d'apparition du phénomène, il faut déterminer les paramètres fondamentaux responsables de son déclenchement. C'est l'analyse des mécanismes de chaque mouvement qui permet de dégager "les facteurs déterminants" qui découlent, pour chaque type de manifestation étudié, des différents "facteurs" pris en compte : lithologie, structure, pente, morphologie, hydrogéologie, etc.. Ainsi, par exemple, pour les glissements dans le flysch, les facteurs déterminants seront : alternance de marne et de grès (lithologie) pente supérieure à 30°, éventuel pendage défavorable (structure), indice de glissement (morphologie), eau en charge (hydrologie). A noter que la structure (éventuel pendage défavorable) n'intervient que lorsque le flysch est très gréseux (lithologie).

En tenant compte de l'indication par un indice de niveau de risque, on aura donc, pour les phénomènes potentiels, une information alpha-numérique :

ex : glissement potentiel avec une forte probabilité d'apparition G5.

(1) - La probabilité envisagée ici n'est pas prise dans son acception mathématique mais comme la qualité d'un événement qui a beaucoup de chance de se produire. On pourra également parler de possibilité.

* TPOLOGIE DES MOUVEMENTS

Les phénomènes différenciés sur la carte génèrent des dommages plus ou moins importants, selon leur intensité. Afin de guider l'utilisateur, on a classé les différents mouvements de terrains en deux groupes d'après leur nature :

- mouvements à intensité moyenne à forte
- mouvements à faible intensité.

MOUVEMENTS A INTENSITE MOYENNE A FORTE

Glissement : phénomène affectant, en général, des roches incompétentes et qui provoque le déplacement d'une masse de terrain avec rupture au sein de la matière (arrachement en tête et latéralement). Lorsque l'ampleur du mouvement devient importante, on peut observer, à l'aval, une langue ou bourrelet de pied correspondant à l'excès de matière déplacée. La rupture se fait, soit au sein d'un même matériau (rupture subcirculaire), soit selon un contact structural.

La vitesse d'un glissement est variable mais très généralement lente. Ce type de phénomène peut, également, affecter des roches anisotropes constituées d'alternance de couches compétentes et incompétentes (ex : le flysch), la rupture pouvant, soit se produire indépendamment de la structure, soit être calée sur un joint de stratification. On parlera, dans ce dernier cas, de glissement banc sur banc (à ne pas confondre avec les éboulements banc sur banc). La cinématique de ces derniers types de désordres peut être plus rapide.

On différenciera également les glissements de versant lorsque le phénomène prend une ampleur exceptionnelle (1 km²).

Effondrement : ce phénomène est provoqué par l'apparition, dans le sous-sol, de cavités provenant, soit de la dissolution chimique des matériaux (gypse, calcaire, sel gemme, etc.), soit de galeries artificielles par écroulement de la voûte devenue trop mince. La vitesse du phénomène est rapide à très rapide.

Eboulement : phénomène qui affecte des roches compétentes impliquant qu'une portion de roche (de volume quelconque) parvienne à se détacher de la masse rocheuse. La cinématique est très rapide.

On différenciera les éboulements d'après une classification volumétrique :

- éboulement en masse lorsque la masse totale sera supérieure à 1.000 l,
- chute de blocs si les volumes élémentaires sont compris entre 1 et 1.000 l,
- chute de pierres lorsque les volumes élémentaires sont inférieurs ou égaux au litre,

- éboulement banc sur banc, phénomène qui n'est qu'un cas particulier des précédents (notamment l'éboulement en masse) caractérisé par le fait que la direction du mouvement est confondue avec la ligne de plus grande pente d'une discontinuité majeure (souvent la stratification), elle-même orientée parallèlement au versant. La cinématique est très rapide. Bien que ce type d'éboulement soit de même nature que les précédents, il y a intérêt, dans un but informatif, à le distinguer lorsque cela est possible.

Ravinement : Phénomène d'érosion régressive provoquant des entailles vives sur un versant plus ou moins abrupt. Engendré par un écoulement hydraulique artificiel, il est lié à la lithologie, la pente et l'écoulement.

Coulée : déplacement de matière à l'état visqueux souvent engendré par un glissement (se déplace dans le corps du glissement). La longueur est supérieure à la largeur.

MOUVEMENTS A FAIBLE INTENSITE

Affaissement : ce mouvement apparaît lorsque, entre la cavité formée dans le sous-sol et la surface, existe une épaisseur suffisante pour que l'effondrement de son toit ne puisse se répercuter directement en surface et se traduit, alors, par une déformation qui correspond à un amortissement de la dynamique du mouvement sous-jacent. Son ampleur est d'autant plus importante que la couverture au-dessus de la cavité est plus meuble. Ce phénomène est lent à très lent.

Fluage : phénomène de déformation sous sollicitation constante de longue durée. C'est le mouvement sans rupture de la matière à vitesse très lente. Si les contraintes sont faibles, le fluage peut être amorti. Par contre, si elles sont fortes, ce phénomène se prolonge par une rupture de la matière et peut évoluer en glissement (fluage non amorti). A noter que ce mouvement est souvent provoqué, dans des roches plastiques, par une masse rocheuse indurée qui leur est superposée et, qu'en retour, il induit une dislocation de cette masse rocheuse qui peut générer des éboulements.

Reptation : ce sont des mouvements lents du manteau d'altération et de la terre végétale, souvent provoqués par les cycles gel-dégel. Ils intéressent de faibles épaisseurs (< 1 m) mais peuvent affecter de grandes surfaces. Ces mouvements se caractérisent souvent par des moulinements du manteau végétal.

Ravinement léger : phénomène d'érosion régressive provoquant des entailles peu profondes dans le versant. Engendré par un écoulement hydraulique superficiel, il est lié à la lithologie, l'écoulement et la pente, généralement plus faible que dans les phénomènes de ravinement intense.

Lorsque le phénomène actif est de taille réduite, on le représente par un seul symbole centré sur lui. Par contre, lorsque sa taille est importante, on délimitera son aire graphiquement et l'ensemble, ainsi individualisé, sera couvert de symboles.

D'autre part, on représentera sur la carte les types morphologiques suivants :

couloirs chutes de blocs : représentés par une flèche sur laquelle est surimposée le symbole "Blocs",

Zone de réception

Sur la carte sont donc indiqués la nature du risque et son degré. Des zones peuvent être exposées à une action secondaire de certains phénomènes. Les glissements, par exemple, induisent des dommages sur la zone en mouvements mais, également, sur la zone de réception de l'éventuelle avancée de terre. Ceci est encore plus vrai pour les éboulements et les coulées.

La zone de risque devra donc tenir compte de ces éventuelles aires de réception que l'on pourra, éventuellement, individualiser par une lettre supplémentaire.

On pourra, également faire figurer une zone de réception normale ou très probable et une zone de réception exceptionnelle en jouant sur le degré de risque. Ainsi, une zone où un glissement potentiel ayant une forte probabilité de se produire (risque élevé) se verrait attribuer la notation G5. La zone de réception envahie, à coup sûr, (dans le cas où le phénomène se transformerait en coulée boueuse, par exemple) pourrait se voir affecter de cette notation : Gr3.

ARTICLE 1001	DÉCLARÉ	RÉSULTAT
		Surveillance
		Équipement basé sur base
		Équipement de secours
		Équipement en train
		Équipement en route
		Équipement basé sur base
		Équipement de secours
		Équipement

LEGENDE NIVEAU DU RISQUE

Risque mal connu - Incertitude

2

Présence de plusieurs facteurs déterminants, sur les autres subsistent des incertitudes (non accessibles).

Risque moyen

3

Tous les facteurs déterminants sont accessibles; n-1 facteurs sont répertoriés, le facteur manquant pouvant apparaître au cours du temps.

Risque important

4

Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site mais l'intensité d'un ou plusieurs facteurs est faible.

Risque élevé ou très élevé

5

Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site avec des intensités moyennes à fortes; le ou les phénomènes ont une forte probabilité d'apparition.

NATURE DU RISQUE

Mouvements à intensité moyenne à forte

DÉCLARÉ			POTENTIEL
ANCIEN	ACTUEL		
		Glissement	
		Glissement banc sur banc	
		Glissement de versant	
		Effondrement	
		Eboulement en masse	
		Chute de blocs	
		Chute de pierres	
		Eboulement banc sur banc	
		Eboulement de versant	
		Ravinement	
		Coulée	

Mouvements à faible intensité

		Affaissement	
		Fluage	
		Reptation	
		Ravinement léger	

Zones de réception

Zones exposées aux actions secondaires des phénomènes (Glissements - Eboulements).



Dans la zone exposée on rajoute la lettre r à celle du phénomène et l'indice du niveau du risque, ex. : Gr 3 risque moyen de réception d'un glissement.



Couloir de chute de blocs

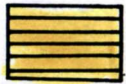


Lave torrentielle

REMARQUES :

- Il faut souligner que la gradation entre risque mal connu (incertitude) et risque moyen, voire important, n'est pas formelle puisque la méconnaissance du risque, n'exclut pas son importance : il est donc difficile de classer cette zone, sa position entre le risque nul ou faible et le risque moyen nous semble la moins mauvaise possible. Il ne nous semble pas pouvoir en effet évoluer en risque très élevé.
- il est possible dans une zone d'exprimer un risque de faible intensité et de niveau plus élevé superposé à un risque de forte intensité de niveau moins élevé, la représentation inverse ne peut se produire puisque le risque de forte intensité serait prédominant.

QUALIFICATION DE L'ALEA



M Zone exposée à un aléa majeur où aucune parade n'est techniquement possible en l'état actuel des connaissances.



GA Zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en oeuvre de confortations intéressant une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (ensemble d'un versant par exemple) et dont les coûts seront en conséquence élevés.



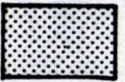
I Zone d'aléa (mal déterminé) où existe une présomption d'occurrence de phénomène mais où le diagnostic ne pourra être définitivement porté qu'après une étude complète qui dépasse en général très largement le cadre parcellaire ou de bâtiments courants.



L Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation du sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa. L'ampleur du ou des phénomènes permet en général d'effectuer l'étude et la mise en place des parades sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortements devront tenir compte des risques anthropiques générés par l'occupation des sols.

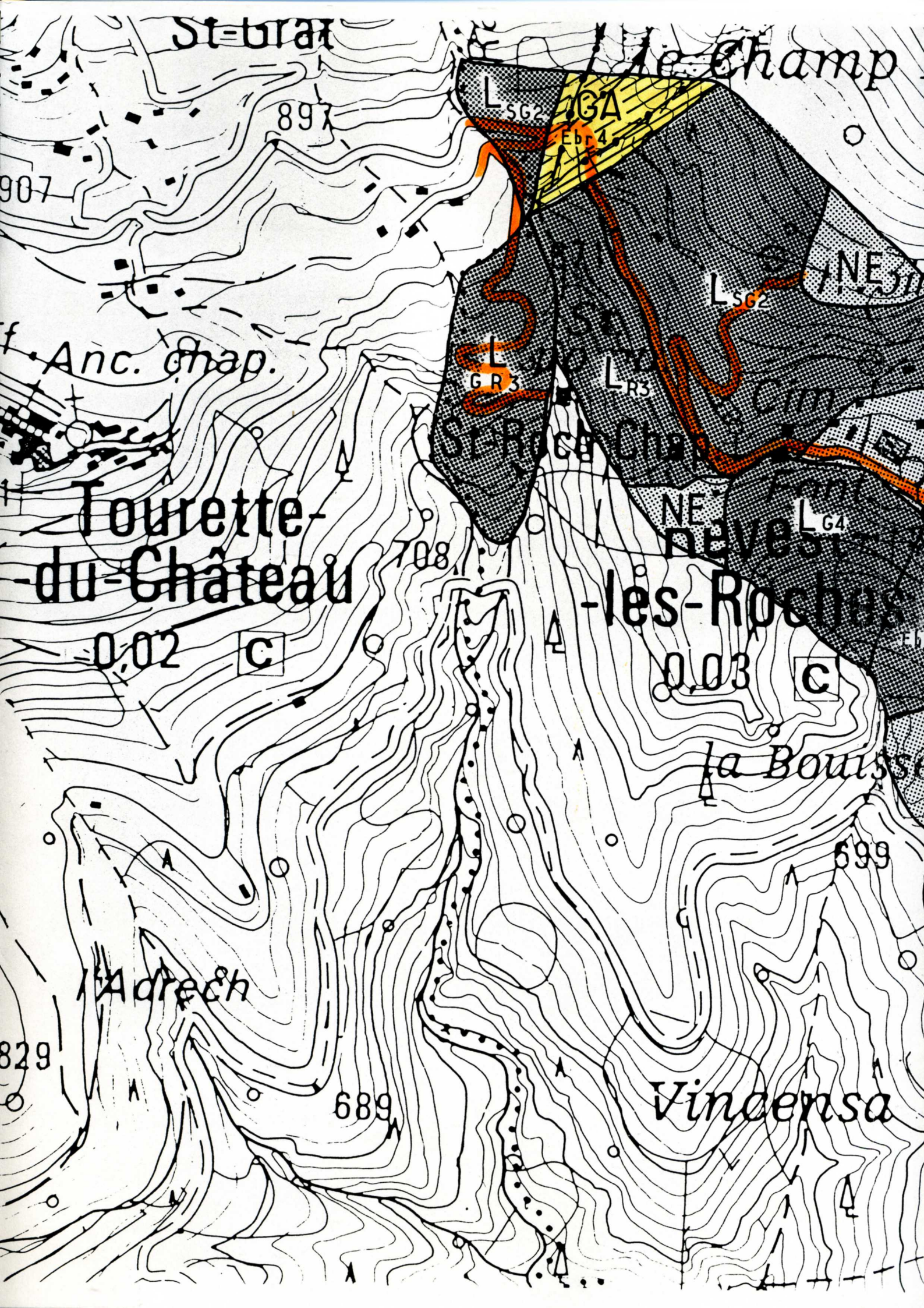


Lat Aléa lié uniquement à des risques anthropiques.



NE Zone non exposée . Aléa nul ou négligeable sans contrainte particulière.

NOTA : La notation de l'aléa (excepté NE et Lat) comporte un indice alpha numérique indiquant la nature et le niveau du risque auquel la zone peut être exposée.
ex. : L SG3 = zone L exposée à un risque de reptation et (ou) de glissement de niveau moyen.



St-brat

Le Champ

897

907

Anc. Chap.

Tourrette-
du-Château

708

les-Roches

0.02

C

0.03

C

la Bouisse

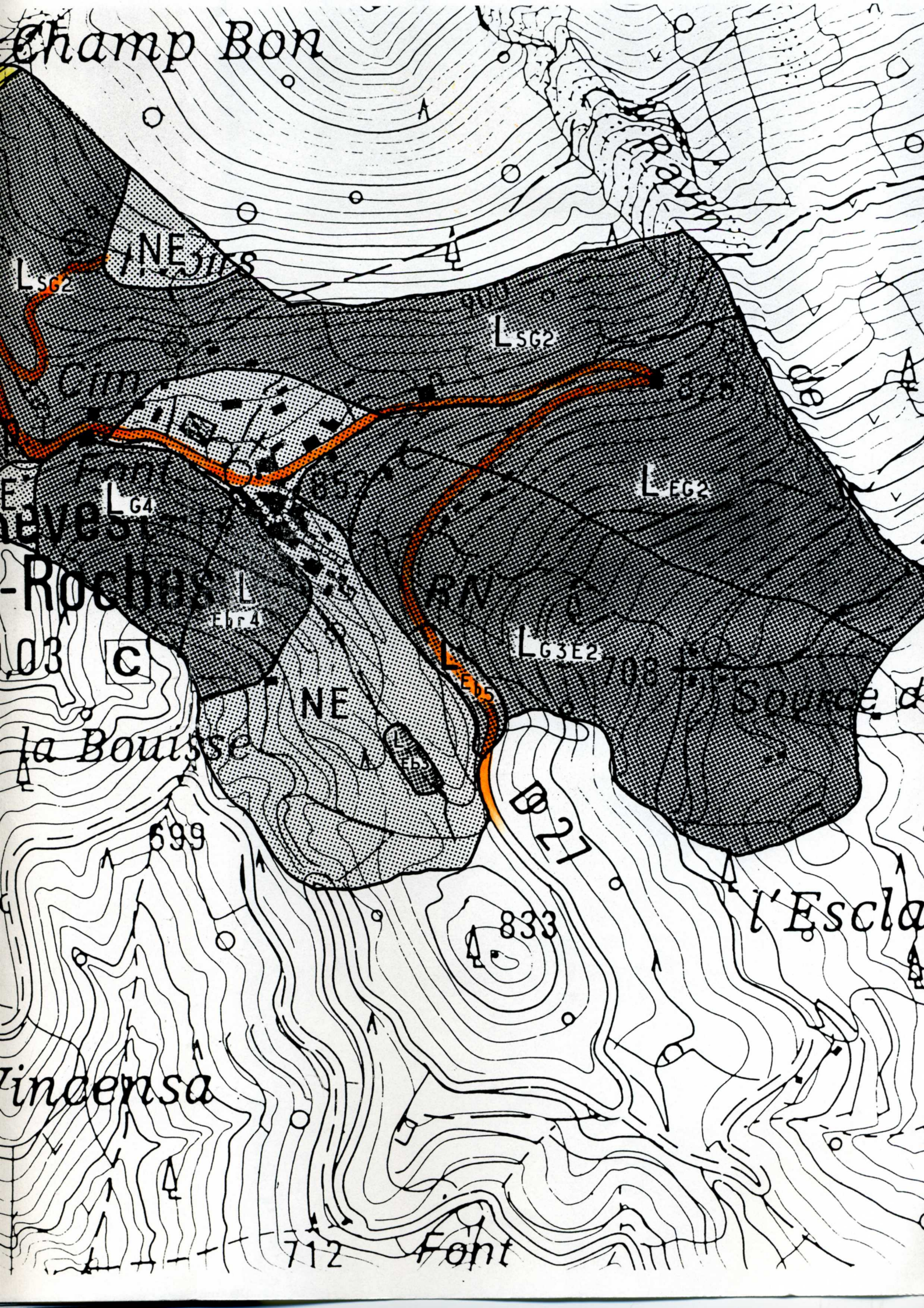
699

A drech

829

689

Vindensa



Champ Bon

INESIAS

L SG2

L SG2

L G4

L FG2

L FG4

L G3E2

C

NE

L EB5

la Bouisse

699

727

833

l'Escla

indensa

712

Font